



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : M. GOICOCHEA Iñaki ,M. HEGUY Antton.

A été nommée comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 30 septembre 2022

Date d'affichage : 30 septembre 2022

DECISION N°3 : ATTRIBUTION DU MARCHE VOIRIE 2022

(Nomenclature : 1.1)

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie 2022.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à :

- l'entreprise Carrières et Travaux de Navarre (CTN) pour le lot (Enrobés dosés à 125kg/m²) pour un montant de 67 726.00 € H.T.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Oui l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise Carrières et Travaux de Navarre pour un montant de 67 726.00 € HT.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en compris les modifications des marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 20 octobre 2022
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 21/10/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 21/10/2022

